

NOTE CONDITIONS RÉOUVERTURE DES SALLES

Conformément au décret n° 2020-663 du 31 mai 2020, à la circulaire de la Préfecture du 15 juin 2020 et aux dernières instructions de la Sous-Préfecture, la réouverture des établissements de type L (salles audition, conférences, réunions, spectacles ou à usages multiples) est autorisée.

1) Mesures communes aux ERP autorisés à ouvrir au public :

- ☞ Les mesures barrières et la distanciation physique doivent être affichées clairement aux accès de l'ERP.
- ☞ La limite de 10 personnes ne s'applique pas aux ERP dès lors qu'il est possible d'y appliquer les mesures barrières et d'y faire respecter la distanciation physique.
- ☞ Toute personne de 11 ans ou plus porte un masque = l'obligation du port du masque doit être indiquée clairement, par voie d'affichage, aux différents accès des ERP.
- ☞ Tout gérant d'un ERP ou d'un lieu accueillant du public peut imposer le port du masque notamment quand le respect de la distanciation physique ne peut être assurée.

2) Mesures spécifiques aux ERP autorisés à ouvrir au public :

Lorsque l'ERP de type L est une salle des fêtes ou une salle polyvalente louée par une commune à un particulier pour un évènement privé, le maire de la commune peut, s'il le souhaite, ajouter un avenant au contrat de location incitant la personne louant la salle à rappeler à ses invités le principe des mesures barrières et de distanciation physique.

En conclusion, la réouverture des salles impose le respect des gestes barrières et de la distanciation physique ce qui nécessite l'adaptation de la capacité d'accueil des salles. Par ailleurs, les soirées dansantes ne sont pas autorisées car elles ne permettent pas d'assurer la distanciation sociale.

Ces mesures sont valables jusqu'aux nouvelles dispositions gouvernementales.

| CAPACITÉ (Modification suite instructions S.P.) | | |
|--|---|--|
| SALLE DES FETES | Grande salle | Repas = 150 personnes Spectacle = 240 personnes |
| | Foyer | Repas = 30 personnes Vin honneur = 60 personnes |
| SALLE MOLAY | RDC | 30 personnes |
| | 1^{er} étage | 10 personnes |
| MODULE | Repas froid | 90 personnes |
| | Spectacles | 150 places gradin |
| CHARRETERIE | 30 personnes → repas/50 personnes → vin honneur), s'adresser auprès de Mme MARIE Agnès, Musée de la Meunerie = 02.31.21.42.13 ou musee.meunerie@wanadoo.fr (si plus de 50 personnes pour vin honneur, le locataire doit prévoir une tente). | |

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance de cette note et m'engage à la respecter.

Fait à LE MOLAY-LITTRY, le

Signature (précédée de « lu et approuvé »)